



Demande de naturalisation pour un parent d'un enfant français

Par **volaré**, le **13/08/2009** à **13:20**

Bonjour,

alors moi je voulais savoir comment ce déroule une demande de naturalisation d'un parent d'un enfant qui a acquis la nationalité française à l'age de 13 ans .

j'ai déjà fais la demande deux fois avant que mon enfant soit français avec deux refus. le premier refus car mon ex conjoint était pas encore en France et le deuxième refus car je vivais seul avec mes enfants et sans ressources.

pourtant je suis en France depuis l'année 1972

je suis née en 1970

et j'ai fais la bêtise de pas faire ma demande à l'age de 18 ans.

mais bon on peu pas refaire le monde hélas

Par **anais16**, le **18/08/2009** à **10:18**

Bonjour,

tout d'abord, sachez que l'on obtient pas la nationalité française parce qu'on a un enfant français.

Votre seule possibilité reste de demander une naturalisation classique sur la base de 5 ans de résidence régulière en France, un casier judiciaire vierge et des ressources stables, effectives et permanentes en France (avoir au moins un cdi à temps plein depuis un an payé au moins au smic).